



FICHE DE POSTE
Professeur Ressources « Troubles du Neuro-Développement »
(TND)

Dans le département, le professeur ressource « troubles du neuro-développement » (TND) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN Adjoint + ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement, de formateur et de conseil auprès des enseignants. Il travaille en coopération avec le PR TSA.

Missions

Conseil et accompagnement des enseignants	● Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. ● Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec des TND. ● Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage. ● Il a pour mission de proposer à l'enseignant de l'élève avec des TND une aide adaptée aux besoins de cet élève. ● Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. ● Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TND.
Articulation avec les PCO 7/12 ans (cf. note d'instruction)	Dans le cadre des interventions prévues au titre d'un parcours PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation) : - Il facilite la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant. - Il peut participer aux réunions de l'équipe éducative organisées avec les enseignants et les parents. - Il contribue à la mise en cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques. - Il vient en appui aux enseignants pour leur permettre de renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif et pour la mise en œuvre des premières adaptations pédagogiques en lien avec la famille.
Intervention en formation initiale et continue	En tant que personne ressource (CF référentiel CAPPEI du BO n°10 du 11-3-2021), il peut construire et animer des actions de sensibilisation et d'information ou être sollicité pour participer à des formations sur les TND inscrites au plan académique ou départemental de formation en lien avec l'EAFc ou dans le cadre de formations d'initiatives locales, sans préjudice des actions de conseil et d'accompagnement des enseignants, missions prioritaires.

Conditions requises	
Diplômes requis	CAPPEI souhaité
Expérience	Expérience d'enseignant spécialisé, Expérience de formateur Connaissance des élèves avec des TND.
Temps de travail	Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).
Qualités souhaitées	Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves avec des TND, sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe et à rendre compte, éthique professionnelle, maîtrise des outils numériques, connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TND.
Connaissances et compétences requises	Connaissance des troubles du neuro-développement et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé. Capacité à travailler en équipe et en partenariat. Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques.
Eléments de rémunération	Le professeur ressource TND bénéficie : • D'une indemnité particulière à hauteur de 2500 euros par an (IMP à taux 2). • D'une Indemnité de fonctions particulières pour les enseignants du 1er degré titulaire du CAPA-SH ou du CAPPEI : 873,75 €/an.
Modalités de candidature	Envoyer pour le mardi 13 juin 2023 avant 14 h (délai de rigueur) à l'attention de Madame la Directrice Académique au bureau de l'adjoint à la DASEN : adj.i58@ac-dijon.fr : • une lettre de motivation • un curriculum vitae Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés le mercredi 14 juin 2023.